

DEPARTEMENT
MEURTHE ET
MOSELLE

République Française
COMMUNE DE LAY SAINT REMY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance du 27 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept novembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de LAY SAINT REMY, se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Monsieur Alain BELLINASO ;

Le Maire rappelle la convocation adressée le 24 novembre 2020 et l'ordre du jour suivant :

- Décision Modificative n° 1 - Budget Commune 2020
- O.N.F. : plan de coupe pour l'exercice 2021
- Convention 2021 Refuge du Mordant
- Demande de subvention dans le cadre du CTS (Contrat Territoires Solidaires) : Soutien aux Communes Fragiles
- Demande de subvention dans le cadre du dispositif Relance Rurale Région Grand Est

« Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut pas être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos, précisé sur la convocation et l'affichage.

Début séance : 18h00

Sont présents :

Messieurs : Alain BELLINASO, Thierry MANSUY, Jacky PEROTIN, Rémy ARMENIO, Alexis BOULADOUX, Cyril BROUSSIER et Axel LEPRIEUR

Mesdames : Evelyne GUILLERY et Dominique KAUPP

Absents : Léticia BRAQUIS et Alexandre GERARD

Procuration : Néant

Absence de Monsieur Alain LIES, correspondant de l'Est Républicain.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 9

Représentés : 0

Votants : 9

Absents : 2

Est désignée secrétaire de séance : Dominique KAUPP

N° 31-2020 * DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE 2020 *** :**

Ouverture de crédits budgétaires – Budget Commune 2020 – Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : - 9 000 €

Chapitre 11 – Article 6226 : + 5 000 €

Chapitre 65 : Article 65888 : + 3 000 €

Chapitre 66 – Article 66111 : + 1 000 €

Voté à l'unanimité.

N° 32-2020 * O.N.F. : PLAN DE COUPES POUR L'EXERCICE 2021 *** :**

Monsieur Le Maire expose le programme des coupes 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté

demande à l'ONF de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ci-après.

pour les coupes inscrites, **fixe** comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021 :

- Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers

Unités de gestion n° 3 et 4

Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre :

Essences	Toutes
Diamètre minimum à 1.30 m	35 cm

autorise la vente par l'ONF des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre de contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

- Cession de menus produits.

autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2021 dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF.

N° 33-2020 * CONVENTION 2021 – REFUGE DU MORDANT *** :**

La commune de Lay Saint Rémy a décidé, l'an passé, de confier l'exploitation de la fourrière animale, au « Refuge du Mordant » de Toul, propriété de Monsieur Georges-Antoine GUERIN.

Une convention a été signée entre les deux parties précisant l'ensemble des prestations proposées ainsi que la gestion de cette fourrière.

Cette convention est à réviser chaque année, fixant par ailleurs le montant de la rémunération due par la collectivité.

Satisfait du service rendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De reconduire cette convention pour l'année 2021, au tarif annuel de 260.00 € HT (deux cent soixante euros)
- Autorise le Maire à signer ce document

N° 34-2020 * DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CTS (CONTRAT TERRITOIRES SOLIDAIRES) : SOUTIEN AUX COMMUNES FRAGILES :**

Dans le cadre du CTS - Soutien aux Communes Fragiles – 2016 - 2021 proposé par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, une subvention peut être allouée pour un montant total maximum de 9 000 €, représentant 80 % de la somme engagée. La somme globale peut couvrir divers projets.

Il est proposé des travaux d'isolation sur le bâtiment de la mairie et de la salle communale (fourniture et pose de volets), achat d'outillage divers, d'un standard téléphonique et divers autres achats pour un montant total de 11 250 € H.T. (onze mille deux cent cinquante euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de réaliser ces travaux et ces achats dans la limite de l'enveloppe disponible
- Donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser, signer et déposer le dossier nécessaire à l'obtention de la subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
-

N° 35-2020 * DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF RELANCE RURALE – REGION GRAND EST**

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre du dispositif Relance Rurale proposé par la Région Grand Est, une subvention pour soutien aux travaux d'amélioration du bâti ouvert au public, hors VRD, des communes de moins de 500 habitants, peut être allouée pour un montant total maximum de 20 000 €, représentant 50 % de la somme engagée.

Il est proposé de réaliser une aire de jeux, pour laquelle diverses entreprises ont été sollicitées, le montant des travaux ne devant pas excéder 40 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de réaliser une aire de jeux dans la limite de l'enveloppe disponible
- Donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser, signer et déposer le dossier nécessaire à l'obtention de la subvention auprès de Région Grand Est

Fin de séance : 19h35

Délibérations votées lors de la séance :

31-2020 : Décision Modificative n° 1 – Budget Commune 2020

32-2020 : O.N.F. : Plan de coupes pour l'exercice 2021

33-2020 : Convention 2021 – Refuge du Mordant

34-2020 : Demande de subvention dans le cadre du CTS (Contrat Territoires Solidaires) : Soutien aux Commune Fragiles

35-2020 : Demande de subvention dans le cadre du dispositif Relance Rurale Région Grand Est

Délibérées par le Conseil Municipal le 27 novembre 2020.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 18 décembre 2020 à 18h00.